

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Théophile, tenue à l'heure et au lieux des séances ce **4 décembre 2018**.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mathieu Létourneau
Siège #2 - Mathieu Poulin
Siège #5 - Ghislain Faucher
Siège #6 - Réal Champagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège # 3 - poste vacant
Siège #4 - Caroline Veilleux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Clément Létourneau.

Madame Patricya Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-188

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 novembre 2018
- 4 - GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 - Projet de règlement de taxation 2019
 - 4.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 289-2018 ÉTABLISSANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 4.3 - Adoption Règlement # 286-2018 relatif à la protection incendie
 - 4.4 - Adoption Règlement # 287-2018 sur la gestion contractuelle
 - 4.5 - Adoption Règlement # 288-2018 créant une réserve financière
 - 4.6 - Adoption Règlement # 721-2018 modifiant le règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre
 - 4.7 - Démission conseiller / siège # 3
 - 4.8 - Constat de vacance
 - 4.9 - Élection partielle / conseiller siège # 3
 - 4.10 - LA FIXATION DES DATES, HEURES ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019
 - 4.11 - COMBEQ 2019
 - 4.12 - Association des directeurs municipaux du Québec pour 2019
 - 4.13 - Congrès ADMQ 2019
 - 4.14 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
 - 4.15 - Mandat Blanchette Vachon / reddition de compte TECQ
 - 4.16 - Renouvellement convention collective
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 - Ajout lumière de rue entrée Club motoneige Linière Marlow
- 6 - PÉRIODE DE QUESTION
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Affiche publicitaire - Relais de motoneige
- 8 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 8.1 - Comptes du mois
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-189

3.1 - Séance ordinaire du 6 novembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Létourneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Projet de règlement de taxation 2019

Conformément à la loi, dépôt du projet de règlement # 290-2018 ayant pour objet de déterminer les taux de taxation et tarifications 2019. Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

4.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 289-2018 ÉTABLISSANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Je, Ghislain Faucher, conseiller donne par la présente AVIS DE MOTION qu'il sera adopté par une séance ultérieure du conseil, le règlement 289-2018 Règlement relatif au service de sécurité incendie; que le projet de règlement a pour but de modifier le règlement 222-2007 afin de le rendre applicable suite à l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque.

2018-190

4.3 - Adoption Règlement # 286-2018 relatif à la protection incendie

ATTENDU que le projet de règlement # 286-2018 modifiant le règlement # 222-2007 relatif à la protection incendie a été déposé à la séance du 6 novembre 2018 précédé d'un avis de motion;

ATTENDU que le règlement # 286-2018 a pour objectif d'établir des normes minimales pour prévenir les pertes en vies humaines et en dommages matériels causés par un incendie;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

ATTENDU que le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement ont été mises à la portée du public;

ATTENDU que conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de cette présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu d'adopter le règlement # 286-2018 modifiant le règlement # 222-2007 relatif à la protection incendie lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

2018-191

4.4 - Adoption Règlement # 287-2018 sur la gestion contractuelle

ATTENDU que le projet de règlement # 287-2018 sur la gestion contractuelle a été déposé à la séance du 6 novembre 2018 précédé d'un avis de motion;

ATTENDU que le règlement # 287-2018 a pour objectif de remplacer la politique de gestion contractuelle afin de prévaloir des règles de passation

des contrats d'au moins 25 000 \$;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

ATTENDU que le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement ont été mises à la portée du public;

ATTENDU que conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de cette présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Poulin et unanimement résolu d'adopter le règlement # 287-2018 sur la gestion contractuelle, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

2018-192

4.5 - Adoption Règlement # 288-2018 créant une réserve financière

ATTENDU que le projet de règlement # 288-2018 créant une réserve financière a été déposé à la séance du 6 novembre 2018 précédé d'un avis de motion;

ATTENDU que le règlement # 288-2018 a pour objectif de créer une réserve financière de 25 000 \$ pour la vidange et le remplacement d'équipement des étangs aérés pour une durée illimitée,

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

ATTENDU que le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement ont été mises à la portée du public;

ATTENDU que conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de cette présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu d'adopter le règlement # 288-2018 créant une réserve financière, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

2018-193

4.6 - Adoption Règlement # 721-2018 modifiant le règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre

ATTENDU que le projet de règlement # 721-2018 modifiant le règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre a été déposé à la séance du 6 novembre 2018 précédé d'un avis de motion;

ATTENDU que le règlement # 721-2018 a pour objectif d'interdire dans tout endroit public de consommer du cannabis;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

ATTENDU que le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement ont été mises à la portée du public;

ATTENDU que conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de cette présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Létourneau et unanimement résolu d'adopter le règlement # 721-2018 modifiant le règlement # 587-20015 concernant la paix et le bon ordre, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

2018-194

4.7 - Démission conseiller / siège # 3

ATTENDU la lettre de démission de M. Keven Lefebvre datée du 11 novembre 2018;

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu d'accepter la démission de M. Keven Lefebvre, comme conseiller au siège # 3 et de déposer aux archives de la Municipalité la lettre de démission.

ADOPTÉE

2018-195

4.8 - Constat de vacance

Il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu d'accepter le constat de vacance au poste de conseiller, siège # 3 soumis par la présidente d'élection; le constat de vacance se faisant en l'absence du conseiller démissionnaire.

ADOPTÉE

2018-196

4.9 - Élection partielle / conseiller siège # 3

ATTENDU qu'une élection partielle doit être tenue pour combler le poste laissé vacant en respect de la *Loi sur les Élections et les Référendums* dans les municipalités;

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers de prendre avis qu'une élection partielle est déclarée par la présidente d'élection pour un scrutin devant être tenu conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums* dans les municipalités parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacance soit le dimanche 10 mars 2019 avec période de mise en candidature du 25 janvier 2019 au 8 février 2019;

- toutes les procédures applicables en vertu de la *Loi sur les Élections et les Référendums* dans les municipalités devront être réalisées.

ADOPTÉE

2018-197

4.10 - LA FIXATION DES DATES, HEURES ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

ATTENDU que l'article 148 C.M. prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant et le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Létourneau et résolu à l'unanimité par les conseillers que :

- le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19:00 heures :

Mardi le 8 Janvier	Mardi le 5 Février	Mardi le 5 Mars
Mardi le 2 Avril	Mardi le 7 Mai	Mardi le 4 Juin
Mardi le 2 Juillet	Mardi le 6 Août	Mardi le 3 Septembre
Mardi le 1er Octobre	Mardi le 5 Novembre	Mardi le 3 Décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

2018-198

4.11 - COMBEQ 2019

Il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le renouvellement de l'adhésion 2019 de l'inspecteur municipal à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement) au coût approximatif de 375 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-199

4.12 - Association des directeurs municipaux du Québec pour 2019

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à l'ADMQ de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de retenir les couvertures d'assurances de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2019.

ADOPTÉE

2018-200

4.13 - Congrès ADMQ 2019

Il est proposé Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale à assister au congrès des directeurs municipaux 2019 qui sera tenu à Québec du 12 au 14 juin 2019 et d'assumer les frais d'inscription et le remboursement des autres frais sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2018-201

4.14 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

ATTENDU que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la

programmation de travaux approuvée par la présente résolution

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

ADOPTÉE

2018-202

4.15 - Mandat Blanchette Vachon / reddition de compte TECQ

ATTENDU que la programmation de la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018 est complétée et que le seuil pour la contribution municipale a été réalisé selon les exigences du guide;

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers de confier la reddition de compte finale pour la programmation de la TECQ 2014-2018 à la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE

2018-203

4.16 - Renouvellement convention collective

ATTENDU que la convention collective des employés de voirie vient à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU qu'il y a eu négociation des conditions de travail et que le conseil a pris connaissance des ententes prises entre les parties;

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'entente de principe présenté par M. Marc-André Paré consultant et de l'autoriser à déposer cette entente au syndicat, laquelle est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2018-204

5.1 - Ajout lumière de rue entrée Club motoneige Linière Marlow

Il est proposé par Mathieu Létourneau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal à faire les démarches nécessaires à l'installation d'un nouveau lampadaire à l'entrée du relais du Club de motoneige Linière Marlow sur la route 269 près du numéro civique 922.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question de l'assistance

7 - VARIA

2018-205

7.1 - Affiche publicitaire - Relais de motoneige

ATTENDU que la Municipalité a été approchée par le Club de motoneigistes Linière-Marlow pour offrir un contrat de location d'un espace publicitaire sur leur enseigne;

ATTENDU que la Municipalité devrait s'engager à payer un contrat de location publicitaire pour une durée de 3 ans en plus de fournir son enseigne;

ATTENDU que la Municipalité a participé financièrement à la construction d'un pont sur la Rivière-du-Loup pour permettre la pérennité des sentiers de motoneige et du relais et qu'elle n'a demandé aucune publicité en

retour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers de ne pas adhérer au contrat de location proposé par le Club de motoneigistes Linière-Marlow afin d'être équitable avec d'autres organisations qui détiennent des panneaux publicitaires dont la municipalité n'a pas adhéré.

ADOPTÉE

8 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2018-206

8.1 - Comptes du mois

ATTENDU que le conseil prend connaissance du journal des transactions concernant les comptes à payer du mois de novembre 2018;

Il est proposé par Réal Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant au journal des transactions du mois de novembre 2018, dont a pris connaissance le conseil et considéré comme faisant partie intégrante de la présente, représentés par l'émission des chèques M 1800411, C 1800412 à 1800452 & L 1800078 à 1800083 qui totalisent des dépenses de 45 316.17 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Théophile certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

Patricya Paquet, d.g/sec.-trés.

2018-207

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mathieu Létourneau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 19.40 hrs

Clément Létourneau
Maire

Patricya Paquet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Clément Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Clément Létourneau
Maire